



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

06 octobre 2021

Finance responsable : l'AMF dresse un panorama des pratiques de communication à l'étranger

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a passé en revue les principales offres d'investissement responsable (IR) proposées aux particuliers dans différents pays, en Europe et au-delà, ainsi que les pratiques de communication des établissements bancaires concernant ces placements. Il en ressort une assez faible mise en avant des produits financiers responsables auprès de la clientèle de détail sur les sites des grandes banques.

Cette étude qualitative s'appuie notamment sur des observations effectuées entre 2020 et le début de l'année 2021 sur plus de 80 sites internet publics (c'est-à-dire hors espace personnel uniquement accessible par un client) d'établissements bancaires.

Ce panorama montre une grande variété d'approches : certains marchés, notamment au sein de l'Espace économique européen, sont davantage orientés vers les investisseurs particuliers, alors que dans d'autres pays, l'offre est surtout destinée aux institutionnels. Certains sites ne mentionnent pas l'investissement responsable, ou bien uniquement dans leur page de présentation institutionnelle de l'entreprise, ou dans l'espace banque privée. D'autres communiquent plus largement sur le sujet sans détailler leur offre de fonds.

D'autres établissements se distinguent par des initiatives de communication pédagogiques, mettant à disposition différents contenus, vidéos, podcasts, etc., pour comprendre les

grands concepts de la finance responsable, des explications détaillées sur les méthodes d'évaluation des entreprises et des outils pour trier les fonds en fonction de certains critères.

Une bonne information des épargnants en matière de finance responsable et durable, de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) est essentielle pour améliorer la confiance dans ce type de placements. En effet, les nouvelles règles de la directive MIF2 imposeront aux conseillers financiers de recueillir les préférences ESG de leurs clients avant de leur proposer un produit d'investissement à partir d'août 2022.

En savoir plus

↳ Panorama international des pratiques de communication autour des investissements responsables - Septembre 2021

Mots clés

[PROTECTION DE L'ÉPARGNE](#)[PLACEMENTS COLLECTIFS](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert
Ophèle, président de
l'AMF - Colloque du
Conseil scientifique de
l'AMF : " Reportings
extra-financiers en
Europe " - Mercredi 8
juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son
appel à la mise en
place d'une
réglementation des
fournisseurs de
données, notations et
services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02